

Changement de collectes à partir du 7 novembre 2022 !

L'Intercommunale Hygea met en place un système de collectes des déchets plus respectueux de l'environnement. Au programme : une collecte séparée des déchets résiduels et organiques, et des conteneurs pour les papiers et cartons.



MONS ZONE 2 : Mons 2*, Mesvin, Havré, Hyon, St-Symphorien, Villers-St-Ghislain, Ville-sur-Haine

(Zone A = Havré, Saint-Symphorien, Villers-St-Ghislain, Ville-sur-Haine)

Zone B = Mons 2, Mesvin, Hyon, Spiennes)

5 grands modes de collecte :

1. Une collecte **hebdomadaire** séparée des déchets organiques (déchets alimentaires) via un sac de 20 L.
2. Une collecte des déchets résiduels **tous les 15 jours** via un nouveau sac de 25 ou 50 L.
3. Des points d'apport volontaire (pour les déchets résiduels) répartis sur l'entité. Ces derniers sont accessibles 7j/7 pour les citoyens qui ont préalablement acheté un badge d'ouverture payant (même prix que les sacs de déchets résiduels).
4. Une collecte **mensuelle** des papiers-cartons via un conteneur. Une collecte **tous les 15 jours** des papiers-cartons en vrac pour les résidences placées en dérogation (voir liste des rues concernées sur www.hygea.be).
5. Une collecte des PMC **tous les 15 jours** via le sac bleu (pas de changement).

	Dernière date de la collecte du schéma actuel de collectes	Dates pour le nouveau schéma de collectes	
		Novembre	Décembre
 PMC	31 octobre	14, 28	12, 26
 Sac déchets organiques (max. 13 kg)	-	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26
Zone A Sac déchets résiduels (max. 13 kg)	31 octobre	7, 21	5, 19
Zone B Sac déchets résiduels (max. 13 kg)		14, 28	12, 26
Zone A Papiers-cartons (en conteneur)		10	8
Zone B Papiers-cartons (en conteneur)		24	22
Papiers-cartons (vrac) (voir liste des rues concernées ci-dessous)		10, 24	8, 22

La collecte des papiers-cartons en zone dérogatoire

Certaines rues sont placées **en zone dérogatoire** quand la configuration des lieux et/ou la densité d'habitat ne permet pas la collecte des papiers-cartons dans des conteneurs placés en voirie. Ces rues sont collectées tous les 15 jours en vrac.

Mons 2	Saint-Symphorien
A.Elisabeth (Boulevard) (extra)	Saint-Roch (Ruelle)
Dolez (Boulevard) (extra)	
Flugense Masson (Boulevard) (extra)	
Président Kennedy (Boulevard) (extra)	
Rœulx (Chaussée du) (Chaussée de Binche à la route d'Obourg, du n°7 au 297 et du n°6 au 266)	

***Les rues reprises dans Mons 2 sont les suivantes :**

Adresse (Chemin d')	Fauconnier (Impasse)	Oiseaux «Les Fauvettes» (Allée des)
Albert-Elisabeth EXTRAMUROS (Boulevard)	Fernand Debouck (Clos)	Oiseaux «Les Mésanges» (Allée des)
Alchimiste (Rue de l')	Fisch Club (Impasse du)	Oiseaux «Les Pinsons» (Allée des)
Anto Carte (Rue)	Fisch Club (Rue du)	Pattey (Rue)
Antoine Bourlard (Rue)	Flandre (Place de)	Paul de Goussencourt (Avenue)
Apôtres (Rue des)	Foyer (Rue du)	Paul-Henri Spaak (Rue)
Artistes (Clos des)	Frênes (Allée des)	Petit Versailles (Rue du)
Baraques (Chemin à)	Frère Orban (Avenue)	Peupliers (Digue des)
Bas Chemin (Sentier du)	Fulgence Masson EXTRAMUROS (Boulevard)	Philippe Capiaumont (Rue)
Bascule (Résidence de la)	Général de Gaulle (Avenue du)	Pins (Allée des)
Basse (Rue)	Genêts (Rue des)	Pinsons (Rue des)
Beaumont (Chaussée de) (jusque Harmignies)	Glycines (Rue des)	Piot (Sentier)
Beghin (Impasse)	Gouverneur E. Cornez (Avenue du)	Pont Rouge (Avenue du)
Bélian (Avenue du)	Guérites (Avenue des)	Préelles (Chemin des)
Bergeronnette (Place de la)	Guy de Bres (Rue)	Président Kennedy EXTRAMUROS (Boulevard)
Bethléem (Chemin de)	Hôpital (Avenue de l')	Quinet (Impasse)
Binche (Chaussée de)	Houdez (Cité)	Reine Astrid (Avenue)
Bleuets (Rue des)	Hyon (Avenue d')	Roeulx (Chasse du)
Bois d'Havré (Rue du)	Indépendance (Rue de l')	Roeulx (Chaussée du)
Bois de Mons (Chemin du)	Jean Van den Eeden (Rue)	Rouge-gorge (Rue du)
Bois Là-Haut (Rue du)	Jonquois (Rue du)	Sablonnaire (Parc de la)
Bouleaux (Allée des)	Joseph Hubert (Rue)	Saint Antoine (Sentier de)
Brasseurs (Rue des)	Lefebvre (Rue)	Sainte-Barbe (Impasse)
Brisselot (Rue)	Léon Save (Rue)	Sainte-Barbe (Rue)
Bruyères (Domaine des)	Le Petit Versailles (Résidence)	Saint-Luc (Rue)
Buses (Chemin des)	Lieutenant Maurice Dease (Clos)	Saint-Pierre (Avenue de)
Buses (Sentier des)	Limerie (Rue de la)	Salvador Allende (Rue)
Capitaine Théodore Wright (Clos)	Lisière (Rue de la)	Saules (Allée des)
Cavenaile (Sentier)	Loriot (Rue du)	Sergent Charles Jarvis (Clos)
Cense Gain (Chemin de la)	Maistriau (Ruelle)	Simone Veil (Rue)
Cense Gain (Impasse de la)	Marais (Rue du)	Soldat Sidney Godley (Clos)
Chardonneret (Place du)	Marthe Sigart (Rue)	Taille Cuvelier
Chasseurs (Place des) (n° 5 et 6)	Mélèzes (Allée des)	Tannerie (Rue de la)
Chênaie (Rue de la)	Mont Panisel (Rue du)	Thirimont (Rue de)
Collines (Rue des)	Mourdreux (Chemin des)	Trouillon Voûté (Rue du)
Consule (Impasse de la)	Muguets (Rue des)	Vaches (Chemin des)
Cospeau (Rue)	Mutualité (Rue de la)	Valenciennoise (Rue)
Croix du Feu (Rue des)	Nicolas d'Hardenpont (Rue)	Vallière (Chemin de la)
Cure d'Air (Chemin de la)	Noisetiers (Allée des)	Verapaz (Rue de)
Desmet (Impasse)	Nouvelle (Rue)	Vert du Panisel (Chemin)
Dolez EXTRAMUROS (Boulevard)	Obourg (Route d')	Victor Dejardin (Rue)
Epinlieu 4 ^e Rue (Domaine d')	Œilletts (Rue des)	Victoria Cross (Rue des)
Epargne (Rue de l')	Oiseaux (Allée des)	Vieux Chemin de Binche (entre la route d'Obourg et la Chaussée du Rœulx)
Ermitage (Chemin de l')	Oiseaux «Cité Tarins» (Allée des)	Vilaine (Rue)
Fariaux (Rue)	Oiseaux «Les Alouettes» (Allée des)	Violettes (Rue des)
Faubourgs (Rue des)	Oiseaux «Les Colombes» (Allée des)	
Faubourg St. Barthélémy (Rue du)		